

La plume d'Oie



Tout ce que vous devez savoir, sans même avoir à le demander

Édition janvier 2021

Le mot du Maire



L'année 2021 commence et succède à une année "particulière".

Nous avons toutes et tous dû adapter nos comportements, nos habitudes, mettre de côté nos passions, nos envies pour permettre d'endiguer ensemble la pandémie qui nous touche.

Nous avons été plus ou moins directement impactés par ce virus. J'ai évidemment une pensée toute particulière pour celles et ceux qui ont perdu un parent, un ami emporté par la maladie, mais aussi pour celles et ceux qui sont touchés par le chômage partiel ou total, qui voient leur entreprise, commerce en difficulté.

Je vous remercie, chacun, chacune de faire l'effort de respecter les règles sanitaires et de participer à cette lutte qui n'est malheureusement pas terminée.

Vos élus ont été attentifs à la situation des uns et des autres, et ont mis en place des actions pour aider et atténuer les effets des confinements.

Comptez sur moi, sur vos conseillers municipaux, sur l'ensemble du personnel pour continuer dans ce sens.

Mon optimisme, la dynamique que nous avons initiée, me permettent de croire en cette nouvelle année qui sera, grâce aux actions de toutes et tous, grâce à une solidarité nouvelle, bien meilleure que celle passée.

Sachez prendre soin de vous et de vos proches, gardez à l'esprit ce qui est important et qui vous fait avancer.

Le personnel communal, l'équipe municipale se joignent à moi pour vous souhaiter tout simplement une très belle année 2021.

Benoît DELATOUCHE
Maire de Barjouville

Chartres Métropole institue une taxe additionnelle adossée à la taxe foncière sur les propriétés bâties dès 2021, à un taux de 7,5%, nouvel impôt qui impacte les propriétaires.

Avec le soutien unanime du conseil municipal, j'ai voté contre : explications.

Sur la forme, le délai entre l'annonce de ce nouvel impôt et son vote n'a pas permis un vrai débat. Le sujet a été présenté le 3 décembre, dans le débat d'orientations budgétaires 2021, donc annoncé comme étant à mettre en œuvre dès 2021 puisqu'à voter lors du conseil communautaire du 17 décembre.

Sur le fond, les arguments donnés justifiant cette taxe n'étaient pas assez clairs, transparents pour pouvoir se positionner sereinement. L'exécutif explique que cette taxe est là pour compenser les pertes liées à la disparition de la taxe d'habitation et doit permettre de maintenir la dotation de solidarité communautaire (somme versée chaque année aux 66 communes). Or, l'Etat compense à 100% la perte de la taxe d'habitation par les collectivités.

J'ai exprimé ma surprise quant à cette mise en œuvre dans le contexte actuel de crise sanitaire, économique et sociale lié à la COVID-19. Ce n'est pas aider les familles, les commerces, entreprises, restaurateurs,... déjà en grande difficulté en 2020.

Lors du conseil communautaire, un long débat a eu lieu (disponible sur le site de Chartres Métropole). En plus des arguments précédents, l'exécutif annonce ce soir-là seulement que, sans l'apport de cette taxe, Chartres Métropole ne pourrait pas rembourser ses emprunts et assurer les prochains investissements.

Barjouville s'inscrit dans la dynamique d'investissements au service de toutes et tous de Chartres Métropole et vote dans ce sens, l'investissement des collectivités permettant de faire fonctionner l'économie locale. C'est le discours que je tiens et que j'applique sur le territoire de notre commune.

Barjouville est dans la majorité de projets de l'agglomération. Toutefois, ces projets doivent pouvoir se concrétiser sans incidence sur l'impôt, encore plus en ce moment, s'appuyant d'abord sur la capacité d'autofinancement et sur les éventuels emprunts (dans la limite des capacités de remboursement). Si la capacité n'est pas là, un report des investissements est possible, en se concentrant avant tout sur les services majeurs à apporter à nos habitants.

(Résultat du vote : 29 voix contre, 14 abstentions, 6 n'ont pas pris part au vote, 62 voix pour).

Benoît DELATOUCHE

Département : 28 EURE ET LOIR

Nouvelle taxe pour Chartres Métropole : 7,5%

Commune : 024 BARJOUVILLE

	TF 2020	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
	Taux 2019	21,16 %	%	7,50 %	20,22 %	%	11,50 %	0,447 %	
	Taux 2020	21,16 %	%	7,50 %	20,22 %	%	11,50 %	0,44 %	
Propriétés bâties	Adresse								
	Base ①	2490		2490	2490		2490	2490	
	Cotisation	527		187	503		286	11	1327
	Cotisation lissée ②								1514
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
	Cotisations 2019	521			498		283	11	
	Cotisations 2020	527		187	503		286	11	1327
Variation	+1,15 %		%	+1,00 %		+1,06 %	0 %	1514	

ILLUSTRATION

Ci-contre, une illustration pour vous aider à estimer votre nouvelle taxe foncière de 2021 (sur la base des montants et taux 2020) : La base locative est ici de 2490€.

Le nouveau taux sera dans la colonne «Intercommunalité» : 7,5%

La cotisation sera donc égale à $2490 \times 7,5\% = 187\text{€}$ (arrondi à l'euro le plus proche)

L'augmentation réelle est ici de 14%





JOURNÉE DE LA LAÏCITÉ

Pour cette journée, nous avons décidé de mener une action de solidarité scolaire en faveur des RESTOS DU CŒUR. La collecte a donné lieu à un travail de tri dans chaque classe. Le jeudi 10 décembre, un camion des RESTOS DU CŒUR est arrivé à l'école et nous avons donné les cartons.

Un grand merci à tous pour votre générosité !

On compte sur vous !



NOËL À LA MATERNELLE

Le goûter de Noël s'est bien déroulé même dans ce contexte très particulier. Le Père Noël est passé dans la nuit dans chaque classe et a déposé pleins de cadeaux ! Les enseignantes remercient la municipalité pour ce super goûter avec viennoiseries et chocolat chaud ou jus d'orange, les enfants étaient comblés.



LA MÉDIATHÈQUE

Les activités n'ont pas repris mais la médiathèque est ouverte le mercredi après-midi et le samedi matin.

Comme toujours la carte d'adhérent est gratuite pour les résidents de la commune et des communes alentour.

Si vous avez des jeux de société complets et en bon état et que vous voulez en faire don à la médiathèque, celle-ci est ouverte sans rendez-vous :

- le mercredi après-midi de 14 h à 18 h
- le samedi matin de 10 h à 12h30.

NOUVEAUTÉS

Des Jeux de société sont mis à votre disposition pour être empruntés.

De nouveaux abonnements de magazines sont mis aussi en prêt

Pour connaître les horaires de la médiathèque ainsi que le planning des activités, il faut se rendre sur le portail de la Mairie.

LE CLUB DES AINÉS

Nous entrons dans une nouvelle année pas comme les autres, aussi, restons-nous plus que jamais solidaires les uns des autres et vous présentons nos vœux les meilleurs pour toutes et tous en espérant nous retrouver le plus vite possible.

Prenez soin de vous.

Mme LEROUX
La présidente



POINT SUR LES TRAVAUX

Extension du cimetière à Montmureau

Les travaux d'agrandissement ont débuté à la mi-janvier par la création d'une noue pour recueil des eaux de ruissellement le long du chemin communal et rejet dans la « mare à Jules ». Des aménagements de voirie permettent en cette 1^{ère} phase d'ajouter quelques emplacements. La périphérie du terrain intégral sera clôturée début février.



Rue Jean de la Fontaine

Les travaux de réaménagement de la rue Jean de la Fontaine ont débuté le 14 janvier pour une durée d'environ 4 mois. Outre l'objectif de refaire la chaussée de cette partie de rue, l'objectif est aussi de sécuriser la circulation des piétons en mettant en place une zone 20 en plateau surélevé et un passage sécurisé et PMR par l'ancien cimetière, réhabilité en matériaux qualitatifs notamment sur le parvis du monument aux morts et l'entrée de l'église. L'arrêt de bus est requalifié pour permettre un accès plus facile pour tous et en particulier pour les PMR. 17 places de stationnement vont également être aménagées dont 2 places PMR.



Maison médicale temporaire

Des aménagements intérieurs sont en cours dans l'ancienne école maternelle, afin d'accueillir dès maintenant les 5 praticiens déjà connus, dans l'attente de la construction de la future maison pluridisciplinaire de santé dans le Cœur de Village. Des cloisons ont été posées avec une isolation renforcée en faux plafond et mise aux normes de l'électricité. Les travaux de peinture et revêtements de sols doivent être terminés courant février.

Sylvain SUREAU

MME CHRISTELLE ROUSSET (psychologue, psychothérapeute)

Dans le cadre du projet Cœur de Village et notamment de l'installation future d'une maison médicale, la commune a le plaisir d'accueillir depuis le 4 janvier Mme Christelle ROUSSET, psychologue clinicienne et psychothérapeute. Installée pour le moment dans un bureau face à la mairie, elle rejoindra à la fin du premier trimestre la maison médicale temporaire située dans l'ancienne école maternelle, rue des Courraz. D'autres praticiens la rejoindront au cours du premier semestre.

Mme Rousset nous explique ce qui l'a incitée à s'installer sur notre commune :

« C'est principalement le projet cœur de ville avec l'implantation d'une maison de santé pluridisciplinaire qui accueillera différents praticiens qui m'a convaincue pour concrétiser mon désir de m'installer en libéral après 20 années passées en institutions. Barjouville est une commune en plein développement, elle fait partie de l'aire d'attraction de Chartres. Elle est dotée de belles infrastructures avec de nombreux commerces à proximité, situés dans la zone commerciale. C'est une belle commune agréable à vivre. »

Souhaitons-lui la bienvenue sur notre commune.

Plus d'informations sur notre site internet : « Solidarité & Santé / Santé et bien-être »

Benoît DELATOUCHE

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le CCAS souhaite organiser une action sécurité routière à partir du mois de septembre, si les conditions sanitaires le permettent. Pour cibler vos besoins, nous vous demandons de répondre aux questions suivantes :

Ma tranche d'âge : moins de 12 ans 13 à 18 ans 19 à 30 ans 31 à 65 ans plus de 65 ans

Vous utilisez : vélo et marche 2 roues motorisées véhicules particuliers autres

Les thèmes proposés sont : addictions vitesse distracteurs 2 roues motorisées

Vous pouvez remplir le questionnaire en ligne sur www.barjouville.fr ou le retourner en mairie avant le 8 février 2021.

COEUR DE VILLAGE

Le contexte actuel ne permet pas d'organiser des réunions publiques pour présenter l'avancement du chantier majeur de ce mandat, le Cœur de Village.

En attendant de pouvoir le faire, voici quelques éléments d'information.

Porté par le Plan Local d'Urbanisme (initié en 1997, arrêté le 5 juillet 2013 et approuvé le 25 septembre 2014), le projet a été officiellement lancé avec la signature du contrat de concession le 5 juillet avec la SAEDEL, chargée par la commune de mener à bien ce grand projet et assistée de l'agence En Perspective et du cabinet d'architectes DIAGONAL.

Le projet est sur une zone de 2,4 hectares en plein cœur de notre commune, situé dans une zone d'aménagement concerté (ZAC, décembre 2017).

Il s'est accéléré avec l'acquisition début 2019 de la plus grande parcelle, qui nous permettait donc de concrétiser la réalisation.

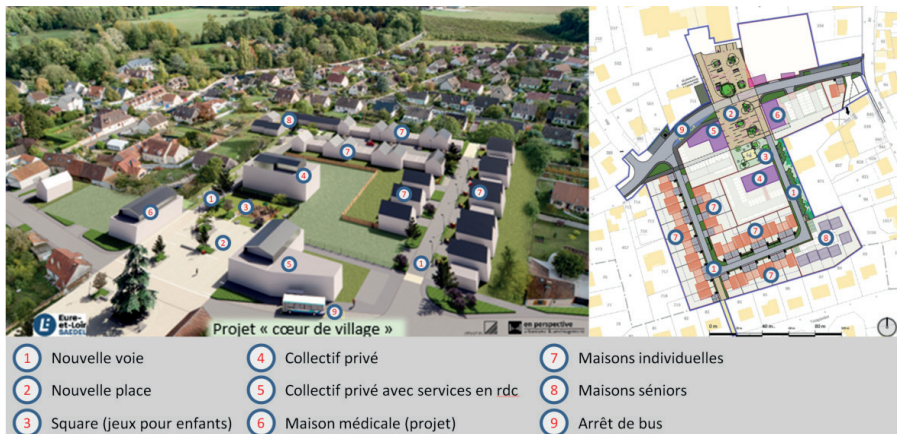
Ainsi, vous avez pu déjà voir des bâtiments déconstruits en 2020, qui laisseront la place aux

futures constructions : une soixantaine de logements répartis sur des lots de maisons individuelles groupés, 2 collectifs, un îlot de résidences seniors (en social), une maison médicale en projet, des services.

L'illustration (plan et incrustation) vous permettra de situer plus concrètement les bâtiments.

Les matériaux utilisés pour les aménagements de voirie seront dans la continuité de ce qui a été commencé rue de Beauce.

Côté planning, le démarrage des travaux de voirie est prévu au second trimestre de cette année.



(crédit illustration : SAEDEL / En Perspective / DIAGONAL)



1. Où en est le déploiement de la fibre sur Barjouville ?

La commune de Barjouville est divisée en 3 zones de déploiement (ZAPM) et sont ouvertes à la commercialisation. Cela représente 570 logements éligibles sur les 850 recensés sur la commune.

2. Je suis sur une zone où la fibre est déployée mais je ne suis pas éligible chez un opérateur, pourquoi ?

A ce jour aucune zone n'est commercialisée par un opérateur. CM'IN n'a pas la faculté d'obliger un opérateur à commercialiser ses services sur le réseau mais nous travaillons à l'arrivée de nouveaux opérateurs et services. Ainsi en complément d'Orange, Free devrait commercialiser ses offres sur l'ensemble des zones ouvertes début 2021.

Pour pallier ce manque d'offres commerciales, CM'IN a décidé de devenir opérateur commercial au même titre que Orange, Free SFR ... et proposera dès début 2021 une offre locale à destination des particuliers et professionnels.

3. J'habite dans une zone où la fibre est déployée mais mon logement n'est pas éligible, pourquoi ?

Si je suis en pavillon : des études et travaux complémentaires sont peut-être nécessaires pour le déploiement de la fibre, vous pouvez vous rapprocher de CM'IN pour connaître les délais de réalisation de ceux-ci.

Si je suis en immeuble ou copropriété de plus de 4 logements : assurez-vous que votre syndic / bailleur a bien reçu, complété et renvoyé la convention d'immeuble dûment signée.

4. Quelle offre CM'IN peut vous proposer ?

Pour tous les logements éligibles, CM'IN proposera une offre fibre jusqu'à 1Gbps dont l'objectif étant la fourniture d'un accès net de qualité par un opérateur local dès l'ouverture commerciale des zones de déploiement.

Pour les immeubles / copropriétés neufs de plus de 4 logements, CM'IN peut vous proposer l'étude et les travaux de pré câblages réglementaires.

Les adresses pratiques :

Pour vérifier que votre logement est raccordé à la fibre : <https://cartefibre.arcep.fr/>